

CNDS 2015 PYRENEES-ATLANTIQUES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CNDS

*Etablissement public national placé
sous la tutelle du ministre chargé des sports*

Quelques chiffres CNDS 2014

➤ CREDITS (part départementale) : **951 280 €**

dont 282 250 € emploi et 17 200 € préciput (handi et sport santé)

➤ Nombre de dossiers reçus:
416 (55 CD, 361 clubs) dont 33 irrecevables

➤ Nombre de dossiers subventionnés:
288 (52 CD, 236 clubs)

➤ Répartition des subventions:
296 980 € enveloppe comités (46 %)
354 850 € enveloppe clubs (54 %)

➤ Subvention moyenne: (hors CDOS)
CD → 4 840 €
Clubs → 1 563 €

CNDS 2015

OBJECTIFS

Réduire les inégalités d'accès à la pratique en développant une offre sportive de qualité adaptée aux publics et aux territoires

Soutenir les actions de promotion et de préservation de la santé par la pratique du sport

Soutenir les créations d'emploi

PUBLICS et TERRITOIRES CIBLES:

↗ Publics les plus éloignés de l'accès à la pratique:
HANDICAPES /FEMMES/ SENIORS

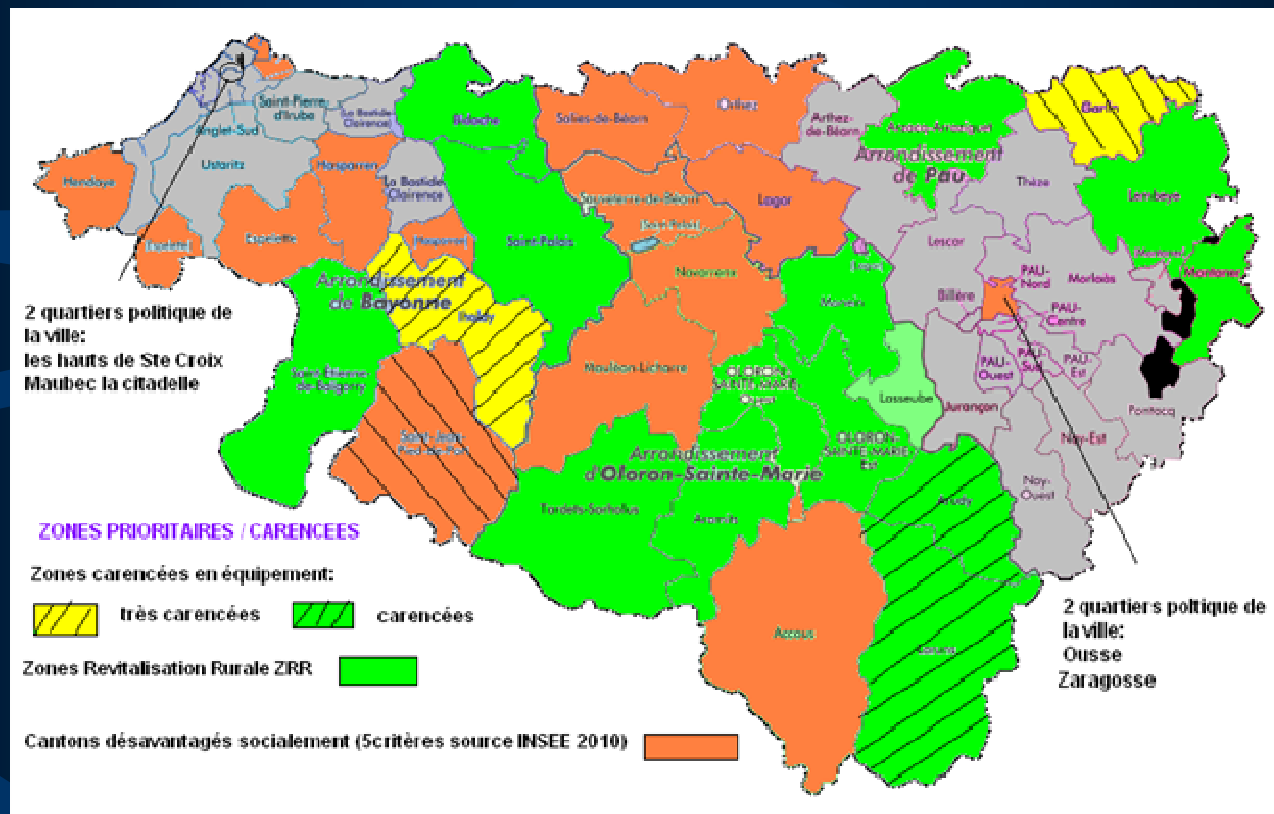
↗ QUARTIERS SENSIBLES (Quartiers Politique de la Ville)

↗ ZONES RURALES FRAGILISEES (ZRR)

↗ ZONES CARENCEES

Etat des lieux des zones carencées

Les équipements en ZRR ZUS et Cantons défavorisés



PRINCIPES de PRIORITE COMITES

Projets d'animation de réseaux et de développement de la discipline

- *intégrant les priorités de l'Etat*
- articulés avec les projets fédéraux et les projets de ligue (critère renforcé)
- partagés par les clubs

Ce qui se traduit par

- Choix et priorisation d'axes de développement dans le temps (publics, territoires, thématiques transversales)
- Accompagnement des clubs (mutualisation des moyens humain et matériel),
- Coordination d'activités, implantation de nouveaux accueils.

PRINCIPES de PRIORITE CLUBS ou SECTIONS

↳ Cohérence avec le projet de développement de la discipline porté par le comité

↳ Actions en direction des publics et des territoires cibles et/ou sur la thématique sport santé

CLUBS OMNISPORTS (dont ASPTT)

↪ Si les demandes des sections ne rentrent pas dans les priorités:

privilegier une demande de subvention globale portée par l'omnisport sur des thématiques prioritaires communes aux sections (toutes ou partie) expl: féminisation de la pratique...

↪ Si les demandes de certaines sections entrent dans les priorités: elles font un dossier section. L'aide est aussi a minima de 1500 €.

L'EMPLOI SPORTIF

Garantir le développement d'une offre sportive de qualité correspondant aux priorités de notre territoire

Dispositif «Emploi CNDS»

➤ **Aide conventionnée sur *3 ans* :**

12000 € par an pour un plein temps (9000 € pour un 26h)

➤ **Etude en amont (*fiche spécifique DDCS 64*) à intégrer à la demande**

- *Projet de développement lié à l'emploi*
- *Fiche d'instruction (DDCS 64) : cadre d'emploi, fiche de poste, structuration et pérennisation de l'emploi.*
- *Budget prévisionnel de l'emploi sur 4 ans.*



Appel à Projets « SPORT SANTE »

Retour dossiers 13 avril 2015

Soutenir les programmes qui seront en cohérence avec le plan régional « Sport Santé Bien-Être »

12 000 € pour le département

Promouvoir le développement des APS de LOISIR et de BIEN ETRE en direction des **non pratiquants**

Soutien d'actions pérennes avec encadrement qualifié et réunissant différents acteurs d'un même territoire

◆ **Soutien à l'acquisition
de matériel spécifique pour la pratique
des personnes en situation de handicap**

Pour les équipements qui ne relèvent pas des financements nationaux CNDS
(équipements individuels)

**5 000 €
pour les Pyrénées Atlantiques**

DONNEES FINANCIERES

Intervention départementale globale:

896 850 €

dont :

541 350 € en direction des clubs et des comités

338 500 € pour l'emploi (emplois en cours et création)

5 000 € matériel handicap

12 000 € sport santé



**La subvention minimale
est fixée à 1500 €
et
1000 €
pour les clubs en ZRR**

Calendrier du CNDS

29 janvier → réunion de la commission territoriale

30 janvier → envoi d'un courrier par mail

→ téléchargement possible des dossiers de demande de subvention sur le site de la DRJSCS www.aquitaine.drjscs.gouv.fr



9 Mars

retour des **dossiers COMPLETS**

CD: DDCS (dépôt officiel), DRJSCS et CDOS

Clubs: DDCS (dépôt officiel), CDOS et CD (selon comités)

AVRIL → rencontre avec les comités départementaux

Fin juin → réunion de la commission territoriale

Juillet/Septembre → mise en paiement des subventions

ATTENTION

E-subvention ne concerne cette année
que certains comités que nous avons
sollicités.

RAPPELS

- ▶ **Traitement administratif (DDCS)**

Tout dossier incomplet sera refusé

- ▶ **Instruction (DDCS, puis commissions DDCS/CDOS et CD)**
- ▶ **Validation en commission territoriale**

LE DOSSIER

VIGILANCE sur

les actions (fiche 6.1)

- ❖ Elles doivent :
 - ⇒ être liées à une thématique,
 - ⇒ concerner un public et un territoire,
 - ⇒ avoir chacune un budget spécifique (équilibré).

les bilans (fiche 3.1)

- ❖ Ils sont indispensables au dossier et conditionnent l'attribution de toute nouvelle subvention.
- ❖ Si l'action n'est pas terminée, il faut le noter et faire un état intermédiaire.
- ❖ Les associations qui n'ont pas reçu de subvention CNDS en 2013 en sont bien évidemment dispensées.

Tout dossier incomplet sera refusé

les budgets

- ❖ Ils doivent être **EQUILIBRES** (BP association et BP action)
- ❖ Ils doivent faire apparaître la demande 2014
- ❖ Si la subvention 2013 n'apparaît pas dans le compte de résultat (car versée après la clôture), il faut absolument qu'elle soit identifiée dans le compte rendu financier des actions subventionnées en 2013

la demande de subvention

- ❖ Doit figurer de manière précise (même chiffre) dans le budget prévisionnel de l'association.
- ❖ Doit correspondre à la somme totale des subventions CNDS demandées au titre des actions, emploi CNDS inclus.
- ❖ Doit être la MEME dans le BP et dans la fiche 2
« Attestation sur l'honneur ».
- ❖ Pour les clubs omnisports : indiquer pour chaque section le total de la subvention demandée.

Tout dossier incomplet sera refusé

Merci de votre attention

Correspondantes DDCCS

Chrystelle HAÏSSAGUERRE:



05 47 41 33 49

CNDS, emploi CNDS, Sport santé

chrystelle-1.haissaguerre@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Céline EYGUN:



05 47 41 33 47

CNDS, Sport Handicap

celine.eygun@pyrenees-atlantiques.gouv.fr